

QUI SOMMES-NOUS ?

L'ADA AURA est une association à but non lucratif. Les membres de l'ADA AURA sont de trois types : des apiculteurs, des structures apicoles, ou des structures souhaitant soutenir le développement apicole régional.

L'ADA AURA œuvre au développement de l'apiculture en Auvergne-Rhône-Alpes en mettant en place un programme d'actions combinant des expérimentations pour produire des données, ainsi que des actions de conseils et de communication pour les diffuser.

L'ADA AURA apporte ainsi aux apiculteurs des partages d'expérience et techniques pour progresser, ainsi qu'un accompagnement dans leur activité.

L'ADA AURA agit également au-delà du monde apicole pour représenter la filière régionale et sensibiliser les acteurs du monde agricole dans le but d'améliorer l'environnement de l'abeille.

L'ADA AURA est une association d'apiculteurs, créée et pilotée par des apiculteurs : nous sommes à votre écoute pour concevoir et réaliser ensemble les actions qui répondent à vos besoins.

L'ADA AURA est membre de :



5 TYPES D'ADHESIONS



JE SUIS UN APICULTEUR

- J'adhère au SAPAURA, au GAPS, au CETA RA, au CETA VS : l'adhésion à l'ADA est incluse. (Tarif = celui du collège 2).
- J'ai 50 ruches ou plus et je ne suis pas membre d'une de ces structures : j'adhère via le collège 2. *Cotisation : 65 € + 0,84 € / colonie déclarée*
- J'ai moins de 50 ruches et je ne suis pas membre d'une de ces structures : j'adhère via le collège 4. *Cotisation forfaitaire : 110 €*



JE SUIS UNE STRUCTURE

- Je fédère des apiculteurs et 3/4 de mes membres ont plus de 50 ruches : j'adhère via le collège 1. *Cotisation pour chaque membre : 65 € + 0,84 € / colonie déclarée*
- Je fédère des apiculteurs de tous horizons : j'adhère via le collège 3. *Cotisation : 110 € + 0,84 € / adhérent.*

Téléchargez le bulletin d'adhésion depuis notre site ; vous y trouverez également les conditions d'accès à nos actions selon votre collège d'adhésion.

L'ADA AURA ne peut exister que si les apiculteurs participent à son financement : en 2021, elle doit collecter près de 60 000 € de cotisations pour mener à bien les actions décidées par les apiculteurs.

Vous acquitter de votre cotisation, c'est investir dans votre profession et votre avenir.



Exemple de cotisation pour un apiculteur qui a 300 colonies : 317 €
3 colonies mortes évitées, et c'est payé !
3 hausses de plus, et c'est remboursé !



Association pour le
Développement de l'Apiculture
en Auvergne-Rhône-Alpes

ADA AURA

ASSOCIATION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE

ACTIONS ET ADHÉSION 2021



5 domaines d'activité stratégiques structurent ces actions

-  Œuvrer pour un environnement favorable à l'abeille
-  Diffuser des techniques pour un cheptel performant
-  Développer l'autonomie et la durabilité des exploitations
-  Favoriser le renouvellement des générations
-  Former, informer et mettre en réseau les apiculteurs

NOTRE ÉQUIPE

- Environ 230 apiculteurs adhérents,
- Un conseil d'administration d'une quinzaine de membres, avec des représentants des différentes formes d'apiculture,
- 12 salariés sur 3 antennes qui travaillent à la mise en oeuvre des actions.

NOS MOYENS FINANCIERS

L'ADA AURA agit grâce à la participation de ses membres et du soutien financier du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Union Européenne, de partenaires privés, notamment la CNR et l'entreprise La Source, et d'autres financeurs ponctuels (Ecophyto, CASDAR).

QUE PEUT M'APPORTER L'ADA AURA ?

Être adhérent à l'ADA AURA, c'est, tout au long de l'année :



ÊTRE INFORMÉ

Nos informations sont fondées sur nos résultats d'expérimentations, et des partages d'expérience d'apiculteurs. Nos informations sont diffusées :

- **Par téléphone** : 10 techniciens sont à votre disposition.
- **Via nos mails « info-rapide », notre bulletin technique annuel, et nos publications spéciales** : retrouvez la liste sur notre site internet, rubrique « nos publications ».
- **Lors de nos évènements** : 2 séminaires annuels (février, octobre), des journées tout au long de l'année en fonction des besoins, des visites d'exploitation, et des conférences en ligne.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ

- Pour vous **installer**.
- Pour **investir** : renseignement sur les subventions existantes.
- Pour **sélectionner votre cheptel** : appui au testage et à l'échange de génétique.
- Pour **vous grouper** : appui à des démarches collectives telles que les commandes groupées.
- Pour **maîtriser les contaminations sur votre exploitation** :
 - Diagnostic de la qualité de vos cires
 - Accompagnement en cas d'intoxication des colonies (financement à 100% des analyses toxicologiques – valeur 250 €).
- Et pour bien d'autres choses, en fonction de vos besoins.



ÊTRE MIS EN RÉSEAU AVEC D'AUTRES APICULTEURS

QUE PUIS-JE APPORTER À L'ADA AURA ?

Pour mener à bien son objet associatif, l'ADA AURA s'appuie sur son réseau d'adhérents.

Chaque adhérent est donc invité à :

- **S'exprimer** pour faire part de ses attentes et satisfactions.
- **Contribuer aux opérations « d'arrière-plan »**, qui sont nécessaires à la mise en oeuvre du programme d'actions collectivement acté lors de l'Assemblée Générale annuelle en février.
- **Collecte d'informations**, de données, constitution de références : expérimentations, suivis, enquêtes, veille.
 - **Pilotage** de l'association (gouvernance).
 - **Gestion** administrative et financière.
 - **Recueil des besoins** et écoute des adhérents.
 - **Représentation** de l'association.
 - **Relations avec ses partenaires** et son réseau.

